



Délai suppression annonce immobilière après rétractation mandat

Par **Norton01**, le **03/06/2025 à 18:54**

Nous avons signé une rétractation de mandat de vente pour notre maison auprès de l'agence immobilière le 27/05

Dans quel délai à partir de la rétractation du mandat l'annonce de vente doit être supprimée sur les sites internet par l'agent immobilier ? À t il le droit de laisser l'annonce en ligne alors que nous nous sommes rétractés ? Merci

Par **Pierrepauljean**, le **03/06/2025 à 19:17**

bonjour ???

Par **Norton01**, le **03/06/2025 à 19:20**

Bonsoir Pierrepauljean

Par **Lingénu**, le **03/06/2025 à 19:54**

Bonjour,

Il n'y a pas de délai impératif.

Par **Norton01**, le **03/06/2025 à 20:04**

C'est à dire Lingénu que l'agent immobilier peut supprimer l'annonce comme bon lui semble ? Mais du coup c'est une annonce mensongère ?